

HarmoS : harmonisation de l'école obligatoire

Le concordat *HarmoS* met en œuvre l'harmonisation intercantonale de la scolarité obligatoire prévue par le nouvel article sur la formation. L'art. 62, al. 4 de la Constitution exige une harmonisation de la scolarité obligatoire, de l'âge de l'entrée à l'école, de la durée et des objectifs d'enseignement pour les différents niveaux. *HarmoS* règle ces points et entrera en vigueur lorsque dix cantons au minimum y auront adhéré. Si ce nombre n'est pas atteint, la Confédération établira les prescriptions nécessaires. La balle se trouve dans le camp des cantons.

Position d'economiesuisse

L'économie soutient *HarmoS*. Le concordat définit les pierres angulaires de la scolarité obligatoire. Des standards minimaux sont importants pour instaurer la transparence et la comparabilité de la scolarité obligatoire. *HarmoS* permettra de mieux évaluer le rapport entre les coûts et les prestations de formation et d'améliorer la qualité de l'enseignement. Les compétences et les aptitudes ne seront plus évaluées différemment d'un canton à l'autre. L'uniformisation des structures est dans l'intérêt de l'économie, car elle facilite la mobilité et permet de mieux concilier le travail et la vie de famille.

15 septembre 2008

Numéro 17

dossierpolitique

La scolarité obligatoire, une étape décisive

Les aptitudes et compétences qui déterminent le succès à venir sont acquises à un stade précoce

On ne saurait sous-estimer l'importance de l'école obligatoire. Les compétences acquises dans la petite enfance et au cours de la scolarité obligatoire sont déterminantes pour le succès futur d'une personne. Les aptitudes et compétences qui permettront d'affronter la vie sont acquises très tôt. Le quotient intellectuel, par exemple, semble rester stable à partir de la dixième année et se maintenir par la suite. Plusieurs études fondées sur des tests effectués dans des écoles primaires montrent que le succès professionnel et social d'une personne est prévisible¹. L'intérêt pour un domaine et une profession se développe aussi à un stade précoce. Les exigences pour les différents métiers étant de plus en plus pointues, l'économie a, plus que jamais, besoin de collaborateurs compétents et motivés. Dans certains pays, comme les États-Unis, qui sont confrontés à des défis similaires, on se demande aujourd'hui si le système éducatif forme suffisamment de personnes qualifiées. Si le nombre de travailleurs qualifié est insuffisant, une économie ne peut saisir toutes les opportunités qui se présentent.

L'importance de l'école obligatoire du point de vue économique et social

Au delà de cet aspect macroéconomique, l'école obligatoire est aussi très importante du point de vue social. Les compétences et les aptitudes des citoyens n'influencent pas seulement l'économie. Une prise de risque excessive, des notions insuffisantes en matière de santé, la criminalité ou une faible intégration sont étroitement liés aux compétences et aptitudes². Ces problèmes deviennent généralement visibles à un stade tardif, quand les jeunes quittent l'école pour entrer dans la vie active et qu'ils ne s'adaptent pas aux exigences professionnelles ou aux structures sociales. Les mesures et programmes intervenant à un stade plus tardif ont généralement un coût élevé.

Cela montre que la qualité de l'école obligatoire est essentielle. Du point de vue de l'économie, l'enjeu dépasse l'embauche de bons employés. En effet, les problèmes sociaux et l'inégalité des chances génèrent des coûts qui, au final, sont à la charge de l'économie et de la société – mais surtout à celle de l'individu lui-même.

Les dépenses pour l'école obligatoire sont élevées

La réglementation de l'école obligatoire n'est pas satisfaisante en Suisse

En matière de dépenses d'éducation, la Suisse occupe une position de pointe, y compris pour la scolarité obligatoire. En Suisse, les coûts annuels de l'école obligatoire et des classes préscolaires atteignent quelque 13 milliards de francs, soit 14'000 francs par écolier environ³. La Suisse figure ainsi parmi les pays de l'OCDE qui dépensent le plus dans ce domaine. Si on considère uniquement le niveau secondaire I, la Suisse se situe au quatrième rang, derrière le Luxembourg, les États-Unis et la Norvège. Les dépenses par écolier sont également élevées en comparaison internationale au niveau primaire. Seuls le Luxembourg et les États-Unis dépensent davantage.

Dans ce contexte, il est justifié de se demander quels sont les résultats de ces investissements. Dans le cas de la Suisse, il est difficile de mesurer les performances des écoliers au niveau primaire. Avec 26 systèmes éducatifs différents aux structures diverses, obtenir la vue d'ensemble indispensable à une évaluation s'avère complexe. Il y a quelques années encore une personne qui souhaitait se faire une idée des différents systèmes de scolarité obligatoire cantonaux était confrontée à un manque de transparence presque insurmontable résultant. La situation s'est améliorée grâce au recensement des différences cantonales par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ensuite, le premier rapport sur l'éducation⁴ du Centre suisse de coordination pour la

¹ Robertson, Donald et James Symons, 1990, « The Occupational Choice of British Children », *Economic Journal* 100 (402), pp. 828-841. Currie, Janet et Duncan Thomas, 1999, « Early Test Scores, Socioeconomic Status and Future Outcomes », NBER Working Paper #6943

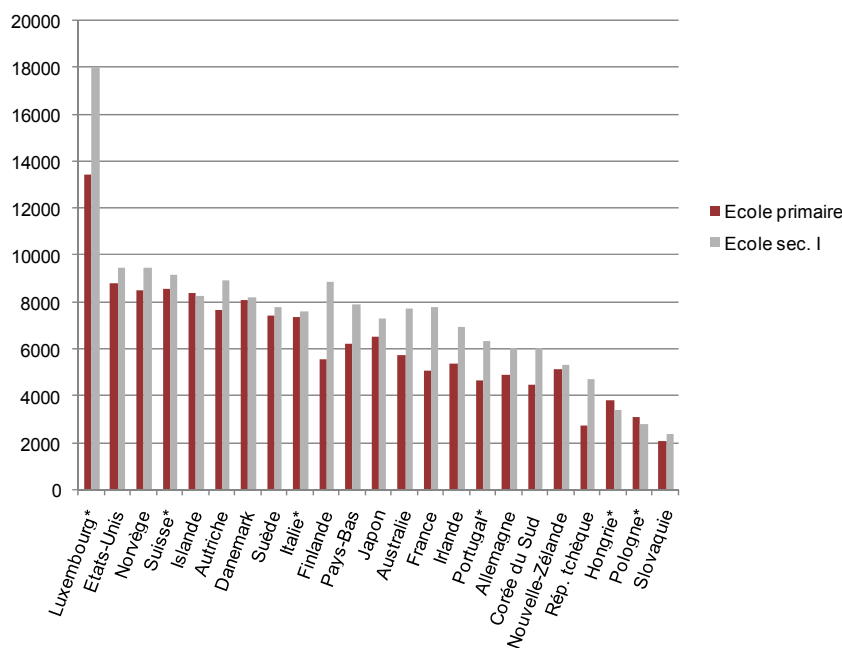
² Heckman, James J., 2006, « Skill Formation and the Economics of Investing in Disadvantaged Children », *Science* 312(5782) ; pp. 1900-1902

³ Office fédéral de la statistique, Enquête internationale UOE OFS, 2005.

⁴ L'éducation en Suisse – rapport 2006, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), Aarau.

recherche en éducation (CSRE) a fait date en matière de politique de formation. Toutefois, nous ne disposons toujours pas d'une évaluation professionnelle permettant de corriger une éventuelle évolution fâcheuse et supprimer des inefficiences.

Graphique 1 : Dépenses d'éducation par écolier aux niveaux primaire et secondaire I (en USD)



Source : OCDE, Dépenses d'éducation des pays en 2004. *Dépenses publiques uniquement

Efficiace insuffisante

Les performances des écoliers suisses sont bonnes selon l'étude PISA, mais décevantes par rapport aux moyens consacrés à l'éducation

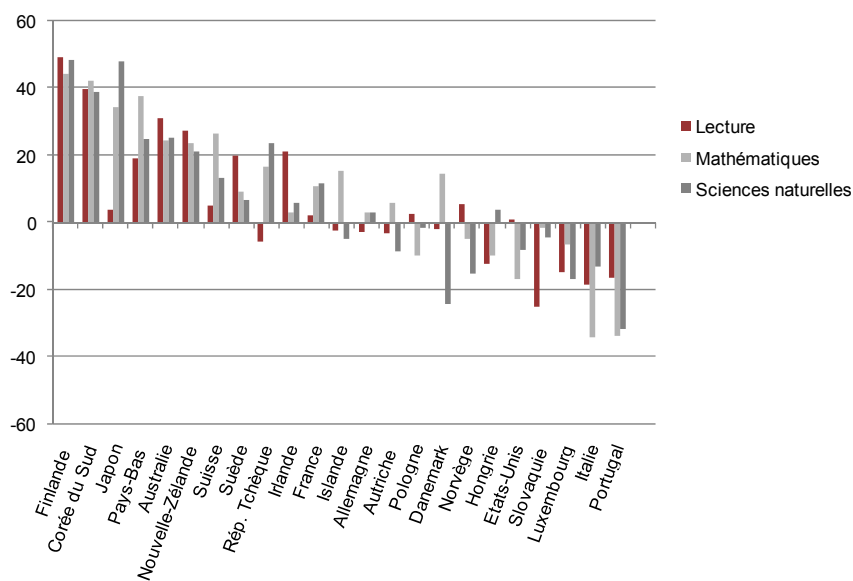
Grâce aux études PISA, il est possible d'évaluer la qualité des écoles obligatoires suisses depuis 2000, dans un contexte international. Il apparaît que les compétences des écoliers suisses sont bonnes en comparaison avec les autres pays examinés. Le graphique 2 présente les performances moyennes des différents pays, selon l'étude PISA, par rapport à la moyenne de l'OCDE. En mathématiques, la Suisse se classe au cinquième rang, en sciences naturelles au huitième rang et en lecture au neuvième. Ces résultats sont bons en particulier si on considère que les classes des écoles obligatoires comptent beaucoup plus d'enfants issus de l'immigration que la Finlande par exemple, le pays qui domine le classement. Toutefois, les rangs obtenus dans les études PISA ne correspondent pas à ceux du classement relatif aux dépenses d'éducation. En d'autres termes, l'efficiace, c'est-à-dire le rapport entre les ressources consacrées à l'éducation et les performances n'est pas satisfaisant. La Finlande, la Corée du Sud et les Pays-Bas affichent de meilleures performances malgré des dépenses inférieures dans tous les domaines testés. Le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont meilleurs que la Suisse dans deux matières⁵.

D'un autre côté, des pays comme le Luxembourg et les États-Unis ont des performances inférieures à la moyenne selon l'étude PISA pour des dépenses supérieures à la moyenne. Il en ressort que le « rendement » des investissements effectués dans l'éducation varie fortement d'un pays à l'autre. La Suisse possède encore un grand potentiel à cet égard.

⁵ Les pays utilisent parfois des modèles de calcul différents, de sorte qu'une certaine prudence est de mise face aux comparaisons internationales. Ces chiffres permettent néanmoins de décrire schématiquement les différents systèmes de formation.

Selon economiesuisse, pour améliorer l'efficience du système helvétique au niveau de l'école obligatoire, il faut concentrer les efforts sur une utilisation plus efficace des moyens disponibles⁶. Dans un pays comme la Suisse, qui se caractérise par un niveau élevé des salaires, il convient de consacrer des moyens importants à la formation, mais les performances des écoliers doivent être excellentes.

Graphique 2 : Performances moyennes selon l'étude PISA : différence par rapport à la moyenne de l'OCDE



Source : OCDE, données PISA 2003

Transparence insuffisante par rapport à la qualité de l'enseignement

Grande dispersion des compétences des écoliers selon les cantons

Le canton dans lequel un enfant va à l'école joue-t-il un rôle? Puisqu'il est difficile de comparer les systèmes, que les plans d'études sont différents et qu'il n'existe pas de tests comparatifs, il n'est pas possible de répondre à cette question. Cependant, d'après les performances des écoliers de 15 ans mesurées dans le cadre de l'étude PISA, il semble qu'il y a des différences considérables entre les cantons. Le graphique 3 présente les performances moyennes des écoliers en mathématiques par canton, conformément aux données de l'étude PISA de 2000 pour trois niveaux (les niveaux inférieurs, intermédiaires et supérieurs du cycle secondaire I). Les points indiquent la performance moyenne des écoliers des trois niveaux pour chaque canton. Les performances moyennes varient manifestement beaucoup d'un canton à l'autre. Dans certains cantons, les performances moyennes des élèves du niveau intermédiaire sont meilleures que celles des écoliers du niveau supérieur d'autres cantons. Toutefois, les données disponibles par canton sont parfois insuffisantes pour dresser un tableau représentatif de la population. Il n'en reste pas moins que l'on peut partir du principe que le niveau de formation et de compétence varie fortement d'un canton à l'autre puisque, fédéralisme oblige, les systèmes d'éducation sont cantonaux.

Les systèmes de notation utilisés pour évaluer les compétences des écoliers varient d'un canton à l'autre

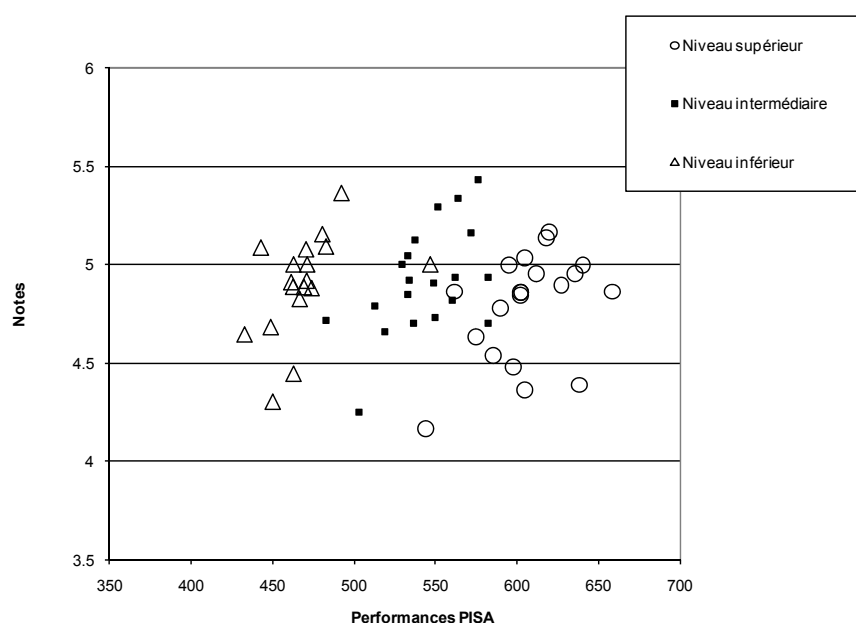
Toujours sous réserve de représentativité, le graphique 3 fournit une deuxième information importante : les 26 cantons emploient aussi des systèmes de notation très différents. Des écoliers aux performances comparables, selon l'étude PISA, obtiennent, d'une manière générale, des notes très variables selon les cantons. Alors que des élèves

⁶ Si les mesures d'économie diminuent l'attrait du métier d'enseignant, la qualité des enseignants diminue aussi.

avec des résultats relativement mauvais en mathématiques, selon l'étude PISA, reçoivent une note de 4,3 en moyenne dans un canton, ils obtiennent une moyenne de 5,2 dans un autre. Il n'existe pas de corrélation entre les performances mesurées dans le cadre de l'étude PISA et les notes.

Le graphique 3 nous amène à la conclusion suivante : en présence de 26 systèmes scolaires différents, il n'est pas possible de garantir que le niveau de compétence des écoliers des différents niveaux soit similaire dans tous les cantons ni que des performances identiques reçoivent la même note.

Graphique 3 : les performances selon l'étude PISA et les notes en mathématiques



Par type de prestations – Etude PISA 2000

Equité insuffisante en matière de formation et déficit d'information

La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Premièrement, les différences de prestations et de notation sont contraires au postulat de l'égalité des chances et de l'équité en matière d'éducation. Sur le plan économique, cela pose un problème d'affectation des ressources. Un enfant peut accéder au gymnase ou à une autre école en fonction d'un étalon qui peut être différent dans chaque canton (ou même dans chaque école). Un écolier d'un canton qui a de bons résultats en comparaison nationale peut se voir refuser l'accès à la maturité professionnelle, au gymnase ou, plus tard, à une haute école, tandis qu'un écolier d'un autre canton dont les résultats sont moins bons peut y entrer. Au final, des enfants qui ont de bonnes aptitudes restent sur le carreau. Deuxièmement, ces différences cantonales engendrent un déficit d'information : les employeurs ont des difficultés à trouver les bons collaborateurs et apprentis du fait qu'ils ne peuvent se fier aux notes pour prendre leur décision. Les grandes entreprises font passer des tests internes pour évaluer le niveau des candidats, mais ces évaluations complémentaires se révèlent souvent trop lourdes pour les petites et moyennes entreprises. Alors, les entreprises sont contraintes de s'appuyer sur d'autres critères qui n'ont rien à voir avec les aptitudes des candidats pour la prise de décision. Cela porte surtout préjudice aux écoliers qui, faute d'information, sont mal évalués alors qu'ils sont bons⁷.

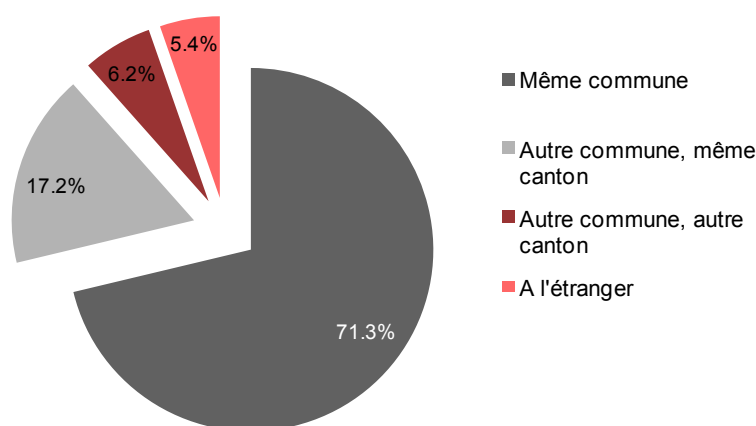
⁷ Bauer, Philipp et George Sheldon, 2008, « Ethnic Discrimination in Education : The Swiss Case », mimeo

La mobilité géographique des personnes actives n'est pas prise en considération

Adaptation insuffisante des structures à la vie professionnelle

Les structures actuelles de l'école obligatoire entravent la mobilité géographique. Un âge de scolarisation différent, une durée variable pour le jardin d'enfant et l'école primaire ainsi que des différences de programmes posent des problèmes aux familles avec des enfants en âge scolaire lorsqu'elles déménagent. Les parents peuvent être amenés à renoncer à un changement de poste ou à accepter des trajets longs entre le domicile et le lieu de travail pour éviter de déménager. Néanmoins, quelque 6 % des personnes ayant des enfants de moins de 17 ans – soit 90 000 personnes environ – ont changé de canton entre 1995 et 2000. Au vu de l'augmentation de la mobilité professionnelle, on peut supposer que cette part a progressé depuis.

Graphique 4 : Domicile 5 ans auparavant des personnes ayant des enfants de moins de 17 ans



Source : Propres calculs, données de l'étude PISA 2000, échantillon non représentatif

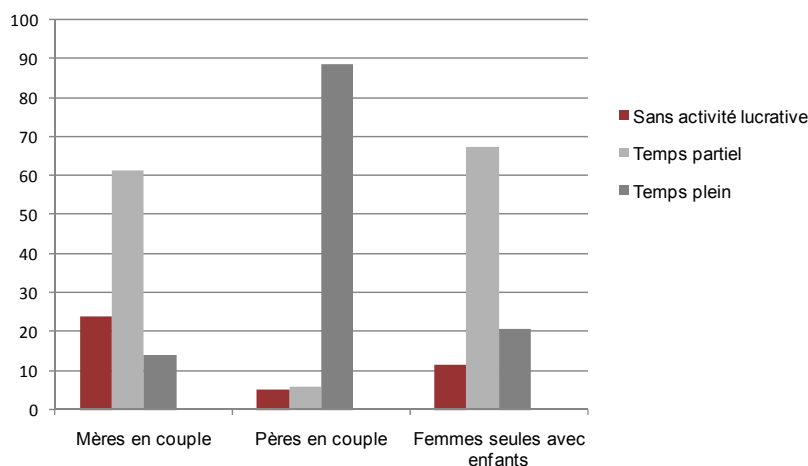
Avec les structures actuelles, il est difficile de concilier travail et vie de famille

Beaucoup d'écoles suisses n'ont pas introduit les horaires blocs. On trouve des écoles qui proposent de tels horaires dans la plupart des cantons, mais c'est loin d'être la règle. Dans un tiers des cantons environ, plus de 50 % des jardins d'enfant ont introduit des horaires blocs. Dans la moitié des cantons environ, cette part est inférieure à 50 %. Dans la moitié des cantons environ, plus de 50 % des écoles primaires ont adopté ces horaires. Cette part est plus basse dans près d'un tiers des cantons.

Faute d'horaires blocs, il est plus difficile de concilier le travail et la vie de famille. En particulier les femmes considèrent souvent que l'exercice d'une activité lucrative est inconciliable avec l'éducation des enfants⁸. Le système en place ne tient pas compte du fait que souvent les deux parents travaillent. En Suisse, plus de 75 % des femmes en couple ayant un enfant âgé de 7 à 14 ans travaillent. Ce taux passe à 88 % pour les femmes seules avec des enfants, et à 95 % pour les hommes en couple avec des enfants.

⁸ L'éducation en Suisse – rapport 2006, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), Aarau.

Graphique 5 : Activité professionnelle des parents dont le plus jeune enfant a entre 7 et 14 ans (en %)



Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active, 2007

Le fait d'arrêter de travailler pendant une longue période présente des inconvénients sur le long terme

Lorsqu'une femme (ou un homme) arrête de travailler pendant une longue période pour s'occuper des enfants, le retour dans le monde du travail est difficile. Il faut s'attendre à des salaires en moyenne inférieurs sur le long terme, puisque les compétences acquises au départ perdent de la valeur pour l'économie⁹. L'économiste Karen Shellenback¹⁰ a montré dans son étude qu'une prise en charge adéquate des enfants et l'allègement de la charge de travail des parents qui en résulte ont une incidence positive sur la productivité. Dans la perspective de l'évolution démographique à venir, l'économie a plus que jamais besoin de ces hommes et femmes¹¹.

HarmoS fixe l'âge d'entrée à l'école, la durée et les objectifs d'enseignement

HarmoS améliore la transparence et la comparabilité

Les défauts du système décrits ci-dessus sont tels que des mesures s'imposent du côté de l'école obligatoire. Pour *economiesuisse*, HarmoS est une réforme importante et nécessaire qui renforcera l'école obligatoire. Le concordat harmonise les normes intercantionales jusqu'au niveau secondaire I. Il s'agit, d'une part, de fixer des normes de bases pour les structures scolaires des différents cantons. L'âge d'entrée en vigueur, la durée et les objectifs d'enseignement des différents cantons seront uniformisés. D'autre part, il est prévu de définir des objectifs d'enseignement et des normes qui seront évalués dans le cadre d'un monitoring national et d'un examen des compétences. On peut résumer HarmoS en sept points :

- Le jardin d'enfant devient obligatoire à partir de quatre ans révolus, pour deux ans au moins. La date déterminante est le 31 juillet.
- La durée totale du jardin d'enfant et de l'école primaire est de huit ans. Le niveau secondaire I dure trois ans. Le passage au niveau secondaire II se fait après la onzième année scolaire. En règle générale, l'entrée dans un établissement gymnasial préparant la maturité a lieu après la dixième année scolaire.

⁹ Jacobsen, Joyce P., et Laurence Levin, 1995, « Effects of Intermittent Labor Force Attachment on Women's Earnings », *Monthly Labor Review* 118(9), pp. 14-19.

¹⁰ Shellenback, Karen, 2004, « Child Care and Parent Productivity : Making the Business Case, Linking Economic Development and Child Care Research Project »

¹¹ Brunner, Olivier, Adrian Fischer et Stefan C. Wolter, 1997, « Femmes et marché du travail : risque de piège démographique ? », *La Vie économique - Revue de politique économique* 4/97, pp. 52-59

- L'école primaire privilégie les horaires blocs. En outre, il faut mettre en place une offre de prise en charge des enfants en dehors des heures de classe adaptées aux besoins. Ce service est en principe payant.
- L'enseignement de la première langue étrangère commence au plus tard au cours de la cinquième année scolaire. L'enseignement de la deuxième langue étrangère débute au plus tard lors de la septième année scolaire. La première et la deuxième langue étrangère enseignée sont une langue nationale ou l'anglais. L'ordre dans lequel les langues sont enseignées est coordonné à l'échelle régionale. L'enseignement d'une troisième langue nationale est facultatif.
- Les cours en langue et culture d'origine (LCO) de pays dont sont originaires des écoliers et pour des communautés linguistiques reçoivent un soutien organisationnel. Ce soutien signifie que ces cours peuvent être proposés dans des écoles publiques et qu'une collaboration entre les écoles locales et les responsables de cours est possible. Les cours recevant un soutien sont neutres sur le plan religieux et politique.
- Les cantons et la Confédération assurent un contrôle continu des prestations de formation fondé sur des bases scientifiques. Des normes sont établies pour la première langue, les langues étrangères, les mathématiques et les sciences naturelles. Le contrôle est effectué auprès d'un groupe d'écoliers représentatifs de toute la Suisse. Les connaissances acquises dans la première langue sont testées au cours de la quatrième, de la huitième et de la onzième année scolaire. Les connaissances acquises dans la deuxième langue étrangère sont testées au cours de la huitième, puis de la onzième année scolaire.
- L'ordre dans lequel les langues étrangères sont enseignées est coordonné à l'échelle régionale. L'harmonisation des plans d'étude et la coordination du matériel scolaire se fait par région linguistique.

Meilleure mesurabilité, plus grande justice éducative et souci de l'économie parlent en faveur d'*HarmoS*

l'économie suisse est favorable à ces standards de base. Le projet crée les conditions qui permettent de résoudre les problèmes actuels dans l'école obligatoire. Les raisons de soutenir *Harmos* sont de trois ordres :

- Meilleure mesurabilité du système scolaire : actuellement l'efficacité de l'école obligatoire est en moyenne insuffisante. Afin d'en identifier les causes possibles et d'apporter les correctifs nécessaires, une évaluation plus précise et une meilleure mesurabilité s'impose. Cela passe par une certaine harmonisation et une plus grande transparence. L'expérience de ces dernières années a montré que rien n'a été fait en matière de transparence dans de nombreux cantons. *HarmoS* offre la possibilité d'examiner de manière plus professionnelle l'efficacité du système éducatif. Cela débouche finalement sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- A performances identiques, possibilités identiques. Il existe un grand risque qu'avec 26 systèmes scolaires différents, les performances scolaires soient évaluées différemment suivant les écoles, les communes ou les cantons. Il en résulte une mauvaise distribution du capital humain, c'est-à-dire qu'il est plus facile dans certains cantons que dans d'autres d'accéder au gymnase ou à d'autres écoles permettant de poursuivre une formation. En outre, il est souvent difficile pour les employeurs qui veulent sélectionner les apprentis dont ils ont besoin d'estimer correctement les compétences des élèves. Cette réalité est contraire au postulat de l'égalité des chances et pose problème. En effet, il arrive que l'on investisse dans des élèves « moins doués », alors que d'autres qui posséderaient davantage d'aptitudes ont moins de possibilités ou n'en ont pas du tout. Le rapprochement des objectifs et des contenus éducatifs permettra de réduire ces différences d'appréciation à l'avenir.
- Structures plus transparentes et uniformes : elles sont plus favorables à l'économie et favorisent la mobilité géographique. La situation actuelle de l'école obligatoire ne tient pas compte du fait que de plus en plus, les deux parents exercent une activité professionnelle. *HarmoS* facilite la réintégration scolaire de l'enfant en cas de changement de domicile. Les horaires blocs améliorent la compatibilité entre travail et vie familiale.

<p>Les mesures obligatoires doivent toujours passer au crible de la critique</p>	<p>L'école enfantine obligatoire, objet de débats politiques</p> <p>Dans les débats politiques et publics actuels sur Harmos, c'est certainement l'introduction de l'école enfantine obligatoire qui fait l'objet des plus vifs débats et critiques. Le concordat prescrit en effet la fréquentation de l'école enfantine dès quatre ans révolus. C'est un fait que dans une optique libérale, il convient d'examiner les mesures obligatoires avec un certain scepticisme. Il faut pourtant savoir qu'aujourd'hui déjà en Suisse, 86 % environ des enfants fréquentent l'école enfantine dans leur cinquième année, et ce pour deux ans. Le débat en cours porte donc sur les 14 % restants d'enfants, dont la plupart fréquentent l'école enfantine pendant une année au moins.</p>
<p>L'entrée précoce à l'école augmente en moyenne le nombre des années d'enseignement et accroît la mobilité éducative</p>	<p>Quels sont les avantages de deux ans d'école enfantine ? Plusieurs études attestent que l'âge d'admission des enfants à l'école joue un rôle. Une scolarisation précoce augmente en moyenne le nombre des années d'enseignement^{12/13}. Par conséquent, il faut admettre que l'obligation de fréquenter l'école enfantine se traduit par une augmentation du nombre moyen d'années de formation, à partir du moment où l'âge moyen de fréquentation de l'école enfantine et de préscolarité est abaissé. Une scolarisation précoce augmente aussi la mobilité scolaire et donc l'égalité des chances.¹⁴ La scolarisation actuelle des enfants à l'âge de sept ans, est relativement tardive. A cet âge, il existe déjà entre les enfants de grandes différences de compétences, qui sont susceptibles de persister¹⁵. Le graphique 6 illustre cette problématique. Il montre la différence de probabilité que les enfants fréquentent une école préparant à la maturité suivant que le domicile familial est proche ou au contraire éloigné de lieux de formation. Dans les cantons qui connaissent une scolarisation précoce, un enfant dont les parents sont cultivés a environ cinq fois plus de chances de suivre une école préparant à la maturité qu'un enfant de parents non cultivés. Mais dans les cantons qui connaissent une scolarisation tardive, cette probabilité est huit fois plus grande pour les enfants de parents cultivés.</p>

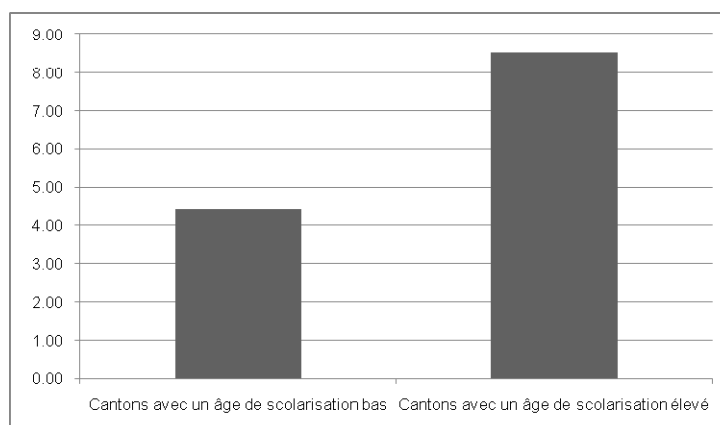
¹² Currie, Janet, 2001, « Early Childhood Education Programs », *Journal of Economic Perspectives* 15(2), pp. 213-238.

¹³ Angrist, Joshua D., et Alan B. Krueger, 1992, « The Effect of Age at School Entry on Educational Attainment : An Application of Instrumental Variables with Moments from Two Samples », *Journal of the American Statistical Association* 87(418), pp. 328-336.

¹⁴ Bauer, Philipp et Regina T. Riphahn, 2007, « Age at school entry and intergenerational educational mobility », mimeo.

¹⁵ Stamm, Margrit, 1998, « Frühlesen und Frührechnen als soziale Tatsachen », U. Hoyningen-Suess, et P. Lienhard (eds.) : « Hochbegabung als sonderpädagogisches Problem », Luzern : Zentralstelle für Heilpädagogik, pp. 91-117.

Graphique 6 : Différence relative entre la probabilité d'un enfant de parents plus cultivés de fréquenter une école préparant la maturité et celle d'un enfant de parents moins cultivés



Source : Recensement de la population 2000, propres calculs

Le débat sur l'école obligatoire est empreint d'émotions

Le débat sur l'école obligatoire est difficile car l'émotion l'emporte souvent sur les faits. L'économiesuisse est d'avis que la famille est le premier lieu d'éducation et de prise en charge des enfants. Là où la famille est en mesure d'assumer ses tâches, elle peut et doit le faire. Mais là où les parents stimulent moins leurs enfants et exigent moins d'eux que d'autres, les enfants sont durablement défavorisés ; l'intervention de l'État peut alors être souhaitable.¹⁶ Cependant, il s'agit d'un domaine où il est toujours difficile de dire quand l'intervention se justifie et quand elle n'a pas sa raison d'être. Même si l'on ne dispose pas de données permettant une étude plus approfondie de cette question, on peut à tout le moins imaginer que les enfants qui ne vont pas à l'école enfantine sont issus de familles qui ne se soucient pas de l'éducation de leurs enfants ou ne cherchent pas à favoriser leur intégration. Cette hypothèse cadre avec les faits présentés ci-dessus. Personne ne conteste que l'école primaire devrait rester obligatoire. Par conséquent, l'argumentation selon laquelle l'école enfantine obligatoire priverait les parents de leur autodétermination en matière d'éducation de leurs enfants n'est guère plausible car il remet aussi en cause l'école obligatoire dès 7 ans. L'obligation de fréquenter l'école crée au moins une certaine uniformisation, ce qu'économiesuisse salue.

Les différences de compétences entre élèves doivent pouvoir être comparées sur une base intercantonale

Remarques critiques au sujet d'HarmoS

Pour l'économiesuisse, l'évaluation de l'école primaire, notamment la mesure des compétences acquises par les élèves au niveau national, ne va pas assez loin. Indépendamment des mesures effectuées dans l'ensemble de la Suisse, il importe de repérer les différences entre les régions et les cantons par rapport à la réalisation des objectifs. Cela implique de procéder à un examen sensiblement plus détaillé des objectifs d'apprentissage et de parvenir à une meilleure comparabilité. On pourrait ainsi évaluer mieux et plus rapidement des défauts du système éducatif et y remédier.

Conventions insuffisantes entre régions linguistiques

En outre, le niveau d'entente et de coordination entre régions linguistiques est insatisfaisant. Du point de vue de l'économie, il est incompréhensible que l'ordre d'apprentissage des langues étrangères par exemple n'ait pu être réglé de manière

¹⁶ Wolter, Stefan C. et Maja Coradi Vellacott, 2003, « Sibling Rivalry for Parental Resources : A Problem for Equity in Education ? A Six-Country Comparison with PISA Data », Revue suisse de sociologie 3, pp. 377-398

uniforme. Il apparaît qu'*HarmoS* se borne en fait à fixer des standards de base et que les décisions importantes se prennent encore pour la plupart au niveau régional ou cantonal. Ces standards sont déterminants pour la réussite d'*HarmoS*. Même si nombre de réglementations font toujours actuellement l'objet de négociations au niveau des cantons, les premières décisions régionales laissent planer le scepticisme.

Conclusion

HarmoS, la bonne voie pour parvenir à davantage de concurrence

HarmoS est une chance à saisir. L'harmonisation des systèmes éducatifs entre cantons est la seule voie qui permettra de créer la transparence au niveau de l'école primaire. L'économiesuisse juge le concordat comme une mesure nécessaire afin d'examiner de manière plus professionnelle les investissements éducatifs opérés par la Confédération, les cantons et les communes. La qualité de la formation s'en trouvera améliorée. Ces nouvelles lignes directrices accroîtront la mobilité géographique. Elles seront favorables à l'économie et créeront pour l'avenir les conditions d'une appréciation égale des performances des élèves d'un canton à l'autre. Rejeter *HarmoS* signifierait maintenir le statu quo, avec ses 26 systèmes éducatifs différents et le manque de transparence qui les caractérisent.

Pour toutes questions :
rudolf.minsch@economiesuisse.ch
philipp.bauer@economiesuisse.ch